

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 04 AVRIL 2024**

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION  
**PARCS DE STATIONNEMENT A MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE :  
DISPOSITIONS TARIFAIRES**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 29/03/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 09/04/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
---	--	---

**Etaient présents : 110**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**140**)

**Absent(s) représenté(s) : 23**

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
CONTE Karine a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc  
JOSSEAUME Dominique a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à SATHOUD Innocente-Félicité  
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BOURE Denis  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à MOISAN Bernard

PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à WOTIN Maël  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SOUSSI Elsa a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DAUGE Patrick, JUMEAUCOURT Philippe, LEMARIE Lionel, VOYER Jean-Michel

**133 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**0 NE PREND PAS PART :**

# EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence parcs et aires de stationnement, la Communauté urbaine a en charge l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le suivi de l'ensemble des parcs et aires de stationnement communautaires, qu'ils soient en ouvrage, en enclos, payants ou non. Elle a ainsi la responsabilité d'exploiter 21 parcs de stationnement et l'ensemble des aires de stationnement communautaires.

Les cinq parcs de stationnement situés dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie (Brieussel, Cœur de Mantes, Normandie, Marché, Vieux Pilon) sont exploités au moyen d'une concession de service public. Celle-ci a été confiée en 2021 à la société Interparking par un groupement d'autorités concédantes associant la Communauté urbaine et la commune, cette dernière étant coordonnateur du groupement.

A la suite d'un recours formulé le 30 juillet 2021 par la société Indigo, candidate non retenue suite à la procédure de concession, le tribunal administratif a prononcé le 10 novembre 2023 la résiliation du contrat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Compte tenu de ce délai restreint ne permettant pas la relance d'une procédure à l'identique, et pour garantir la continuité du service public, la Communauté urbaine a publié le 31 janvier 2024 un appel d'offres pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement concernés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024. La procédure d'attribution est en cours.

Les tarifs actuellement applicables aux parcs de stationnement concernés ayant fait l'objet d'une négociation avec la société Interparking dans le cadre de son offre, ils incluent des éléments spécifiques qu'une autre société exploitante ne pourrait pas directement mettre en œuvre (notamment un tarif réduit de 30% sur présentation de la carte de fidélité PCard, spécifique à Interparking).

Par conséquent, il est nécessaire de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, de nouveaux tarifs applicables aux parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Normandie, Marché, Vieux Pilon. A cette occasion, sont notamment proposées les évolutions suivantes :

- Fixation des tarifs horaires à 1,40 €/heure pour les deux premières heures de stationnement, puis demi-tarif (0,70 €/heure) au-delà de deux heures jusqu'à atteindre un plafond de 7 € par jour. Cette disposition vise à inciter à l'utilisation des parkings pour le stationnement de moyenne durée ;
- Maintien de 30 minutes gratuites et introduction d'une plage de gratuité quotidienne de 12h30 à 14h. Ces dispositions, aujourd'hui appliquées au stationnement sur voirie, sont répliquées dans les parkings afin de les rendre aussi attractifs que la voirie ;
- Fixation du tarif d'abonnement à 70 €/mois, et d'un abonnement à demi-tarif pour les résidents et les commerçants du centre-ville. Cette disposition vise à inciter à l'utilisation des parkings pour le stationnement récurrent et de longue durée (en journée pour les commerçants, la nuit pour les résidents), libérant ainsi la voirie pour le stationnement de courte durée.

En complément de ces évolutions, il est également proposé d'adapter les tarifs des deux parcs-relais situés de part et d'autre de la gare de Mantes-la-Jolie (Gare Nord côté Mantes-la-Jolie, Gare Sud côté Mantes-la-Ville). La tarification des parcs de stationnement est ainsi mise en cohérence, d'une part à l'échelle de la commune de Mantes-la-Jolie entre le centre-ville et la gare, et d'autre part à l'échelle de la gare de Mantes-la-Jolie entre les deux parcs-relais situés de part et d'autre des voies ferrées.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Brieussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilon à Mantes-la-Jolie,
- d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, la grille tarifaire ci-annexée relative au parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville,
- d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les dispositions tarifaires actuelles en vigueur pour lesdits parcs de stationnement,

- d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les délibérations du Conseil communautaire du 6 février 2020, n°CC\_2020-02-06\_26 fixant les tarifs du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville, et n°CC\_2020-02-06\_27 fixant les tarifs des parcs de stationnement Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilon à Mantes-la-Jolie,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5215-20,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le contrat de concession pour l'exploitation du stationnement sur voirie et des parcs de stationnement du centre-ville de Mantes-la-Jolie, conclu le 4 juin 2021 entre, d'une part, le groupement d'autorités concédantes associant la Communauté urbaine et la commune de Mantes-la-Jolie et, d'autre part, la société Interparking,

**VU** la décision n°2106604 du tribunal administratif de Versailles du 10 novembre 2023, prononçant la résiliation dudit contrat à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_26 du 6 février 2020 fixant les tarifs du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_27 du 6 février 2020 fixant les tarifs des parcs de stationnement Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilon à Mantes-la-Jolie,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 26 mars 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Briussel, Cœur de Mantes, Gare Nord, Marché, Normandie et Vieux Pilon à Mantes-la-Jolie.

**ARTICLE 2 : APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, la grille tarifaire ci-annexée relative au parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville.

**ARTICLE 3 : ABROGE**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les délibérations du Conseil communautaire du 6 février 2020 n°CC\_2020-02-06\_26 fixant les tarifs du parc de stationnement Gare Sud à Mantes-la-Ville, et n°CC\_2020-02-06\_27 fixant les tarifs des parcs de stationnement Cœur de Mantes, Gare Nord, Normandie, Marché et Vieux Pilon à Mantes-la-Jolie.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 09/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 09/04/2024

Exécutoire le : 09/04/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 4 avril 2024

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile